Réunion publique
6 novembre 2026
Finances – Voirie - Infrastructure

FINANCES

Un tour d'horizon rapide de la situation financière de la commune

Budgets

La commune de Vollore Ville dispose de 4 budgets distincts :

- Un budget général
- 3 budgets annexes :
 - eau
 - assainissement
 - bois et forêt

Ces 4 budgets ont une partie fonctionnement et une partie investissement.

PRÉVISIONS 2026	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	700 000	1 200 000
BUDGET EAU	140 000	240 000
BUDGET ASSAINISSEMENT	60 000	88 000
BUDGET BOIS & FORÊT	34 000	60 000

En parallèle, il y a la trésorerie : c'est l'argent disponible permettant de payer tout au long de l'année les factures de fonctionnement et d'investissements.

Endettement

L'endettement de la commune est composé de 7 emprunts et 1 ligne de trésorerie :

- 6 emprunts sur le budget général qui représente 109 K€ de remboursement en intérêts et capital cette année
- 1 emprunt sur le budget eau pour 15 K€ en 2026

Notre capacité d'emprunt est égale à 0 pour l'instant.

- 1 ligne de trésorerie de 100 K€ sur 12 mois : avance de liquidité dans l'attente du remboursement des subventions de la Maison Archimbaud.

Situation depuis fin mars

La nouvelle municipalité a dû faire face à une trésorerie très tendue jusqu'en août, situation en lien avec les investissements de la Maison Archimbaud.
En effet, il a fallu gérer – et nous gérons encore - le décalage entre le paiement des factures d'une part et d'autre part l'encaissement des subventions et le remboursement de la TVA. Nous restons toujours en attente de 162 K€ de subventions et de TVA

Les demandes de soldes de subvention ont été faites en août sur factures acquittées.
Pourquoi si tardivement ?
Les factures ont été payées après la levée de 63 réserves pour malfaçons ou travaux non finis.

Face à cette situation, depuis fin mars, la municipalité a opté pour une gestion très prudente et vigilante, et a reporté la majorité des investissements inscrite au budget 2026.

Toutefois, des dépenses et investissements, engagées pour la plupart avant fin mars, ont été payées pour un montant de 225 K€.

Courant octobre, la municipalité est à jour de paiement de toutes les factures reçues, a dégagé 100 K€ pour rembourser la ligne de trésorerie, et a une trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses courantes et aux imprévus avec une marge de manœuvre de l'ordre de 125 K€.

VOIRIE

Concernant la voirie, les investissements en 2026 ont été reportés compte tenu de l'état de la trésorerie.

Néanmoins, des travaux d'entretien ont été réalisés :

- 22 tonnes de goudron à froid ont permis de réparer la voirie communale sur le bas de la commune
- Les rigoles transversales sur bon nombre de chemins nettoyées
- De très nombreux arbres tombés sur les chemins coupés et évacués
- Le fauchage et le débroussaillage avec le Syndicat du cylindrage.

Les élus de la commission voirie ont fait le tour de la voirie communale. Beaucoup de chantiers ont été repérés et méritent une réponse technique adaptée. La municipalité a souhaité se faire accompagner par l'ADIT 63 (Agence départementale d'ingénierie territoriale) afin de sécuriser la qualité et le suivi des travaux, de respecter la loi en matière de commande publique, et de préparer un plan pluriannuel de travaux de voirie sur la mandature.



Préparation du projet de programmation 2027 - Travaux de voirie

Les travaux inscrits au budget 2026 pour un montant de 74 000 € font l'objet de plusieurs points d'attention :

- La subvention de 20%, obtenue pour ces travaux, a bénéficié d'un report des services de l'Etat pour une réalisation en 2027
- La qualité de la proposition du prestataire pressenti en 2025 n'apparaît pas totalement pertinente eu égard aux travaux devant être réalisés.

Actuellement, nous sommes en train de procéder à un chiffrage des travaux nécessaires pour investir judicieusement sur :

- Le chemin du Marodier
- Le pont sur le ruisseau du Moulin Bourrat entre le Marodier et Sertongier
- Le chemin du Besset de la Pauze
- Le chemin du Cros Palais à hauteur de l'effondrement sur le ruisseau
- La création de deux parkings sur Conche 2 et Conche 3 (sous la cantine)
- Le chemin forestier d'accès au château d'eau du Chouvel

D'autres travaux pouvant être réalisés par les services de la mairie sont en cours d'examen en lien avec l'ADIT 63 sur des solutions techniques pérennes. Sont concernés les villages de : Laire, Maspatier, Besset Bas, Champredon, Chaize Haute, La Prugne et bien d'autres.

Tous ces projets devront être validés en fonction des possibilités budgétaires.

Préparation du projet de programmation 2027 – Travaux de signalisation

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises par des habitants sur la vitesse excessive des véhicules dans un certain nombre de hameaux. Il a fallu faire des choix et nous avons priorisé les hameaux situés sur les départementales D7 et D312 : Rongeron, Le Mas et Chossière.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les Services du département pour faire le point sur différentes problématiques liées à la voirie et ouvrages d'art.
Ceux-ci, à notre demande, ont réalisé un comptage de véhicules et de vitesse / jour dans ces 3 hameaux.

Les résultats établissent :

- Une vitesse en dessous de 50 kms à Chossière
- Une vitesse supérieure ou égale à 65 kms à Rongeron et Le Mas.

Nous faisons étudier les possibilités d'aménagements légers en signalisation horizontale ou verticale afin de faire ralentir la vitesse dans ces hameaux. Les dépenses liées peuvent être prise en charge par l'opération « amende de police » à 50% dans la limite de 15 000 € de travaux par an.

Par ailleurs, nous avons sollicité le centre d'intervention départemental de la voirie, basé à Courpière pour réaliser un élagage sur la départementale 313, celle-ci allant du bas du bourg jusqu'à Pierre Blanche.
Normalement, une intervention est prévue pour cette fin d'année.

Pour terminer sur la voirie, j'ai deux informations à vous donner :

- Pour signaler un arbre tombé sur la voirie départementale, faites directement le 18, et les Pompiers alertent le Centre d'intervention départemental basé à Courpière qui intervient,

- Les propriétaires de forêts ou terrain avec des arbres qui menacent de tomber sur la voirie communale ou départementale ou dont les branches dépassent sur la voirie sont responsables en cas d'accident. Ils ont l'obligation d'entretenir les abords de leurs propriétés.

Je tiens à remercier les élus de la commission voirie pour leur engagement et leur disponibilité à mes côtés pour gérer le dossier voirie.

INFRASTRUCTURE

Les infrastructures recouvrent tous les bâtiments publics du domaine public et du domaine privé de la commune, mairie, écoles, Espace Chignore, les équipements sportifs, aires de jeux, four à pain, etc…

Les élus réunis en session de travail le samedi 25 avril ont visité différents locaux pour avoir le même niveau de connaissance et prendre des décisions ou orientations sur le devenir de ceux-ci.

Il a été décidé, après examen attentif, de :

- Transformer le studio au 1er étage de la mairie en salle des commissions et espace dédié aux élus pour leur permettre d'avoir un lieu de travail, et un espace sanitaire pour le personnel. Réaménagement sans surcoût.
- Remettre en état le studio du RC de la mairie et le mettre en location : 2 visites sans suite ont eu lieu. Travaux de peinture par les services techniques, nettoyage et contrôle électrique.
- Mettre à disposition des associations l'ancien Foyer des jeunes, et créer la Maison des associations, pour des réunions sans réservation en gestion autonome.
 Des travaux d'entretien sont en cours : réparation de la porte d'entrée, éclairage de la montée d'escalier et sécurisation avec rampe, déménagement des encombrants et nettoyage, aménagements divers. La majorité des travaux sont réalisés par les services techniques.
- Toilettes publiques : seront terminés avec la trésorerie dégagée d'ici 2 à 3 mois en fonction de la disponibilité des entreprises
- Maison Monteilhet : mise en vente après rachat à l'établissement public foncier organisme prêteur sur ce bâtiment. En cours de chiffrage par une agence.
- Presbytère : le projet de vente est confirmé du fait que la commune n'a pas les moyens d'investir.
 Visite de deux particuliers : sans suite
 Visite de deux investisseurs : le groupe Inova pour un projet de maison séniors partagée ainsi que la Fondation Macif : sans suite également compte tenu du coût des travaux.
 Ce bâtiment s'est fortement dégradé depuis de nombreuses années.
 Poursuite de la démarche avec des structures comme Envie d'R – association qui fédère un réseau de territoires ruraux et de partenaires en Région Auvergne-Rhône-Alpes et Massif central qui coopèrent pour faciliter des projets d'installation et les créations d'activités. Il en est de même avec l'association Village Vivant.
 A suivre

Par ailleurs :

- Le bureau du maire très encombré a été vidé début avril et les différents documents triés et archivés. Le bureau a été nettoyé et aménagé avec du mobilier existant.
- Les locaux de la mairie ont fait également l'objet de rangement et nettoyage.
- Concernant le garage technique : désencombrement, tri et rangement, et les abords nettoyés mais il reste encore beaucoup de travail.
- La Maison Archimbaud, sujet déjà évoqué avec le suivi des 63 réserves.

A ce jour, le système de contrôle d'accès ne fonctionne pas correctement avec des problèmes techniques qui restent à gérer pour trouver une fluidité de fonctionnement.

- Espace Chignore : mise aux normes suite à la commission de sécurité.

Projet de borne de recharge électrique - place de la Conche
Permettre aux habitants, visiteurs et vacanciers de recharger leur véhicule rapidement avec paiement par CB ou abonnement. Ce projet apportera un service supplémentaire à la population.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés et nous sommes en attente de propositions.



Je souhaite remercier les élus qui sont toujours présents pour m'aider, ainsi que les services administratifs et techniques avec lesquels je travaille quotidiennement. Merci également à Jacques et Christophe bénévoles engagés.